Copas
Conseil en Pratiques et Analyses Sociales

Evaluation du Contrat de Ville de Nanterre 2015-2022
-
Eléments de synthèse

Avril 2023.

Rappel des grands enjeux de l'évaluation

- Se prononcer sur l'évolution de la situation des quartiers au regard des actions menées dans le cadre du contrat de ville ;
- Comprendre les systèmes d'actions du Contrat de Ville ;
- Identifier les leviers du contrat de ville permettant de faire évoluer la situation des QPV.

Des partis pris méthodologiques

- Evaluer le système d'action dans son ensemble
- Une évaluation partagée partenaires/financeurs
- Une vision d'ensemble mais aussi des focus thématiques…
- Une dimension QPV et Ville
- Interroger les modalités de pilotage et de coordination du contrat de ville

La collecte des données pour pouvoir se prononcer

- Des entretiens individuels avec différents acteurs
- Des temps de travail collectifs dans chaque quartier avec les acteurs de terrain (volontaires)
- Des temps collectifs avec des habitants
- Une étude documentaire (état des lieux socio-démographique)
- Un rapport d'évaluation finalisé fin 2022

Points de repères statistiques

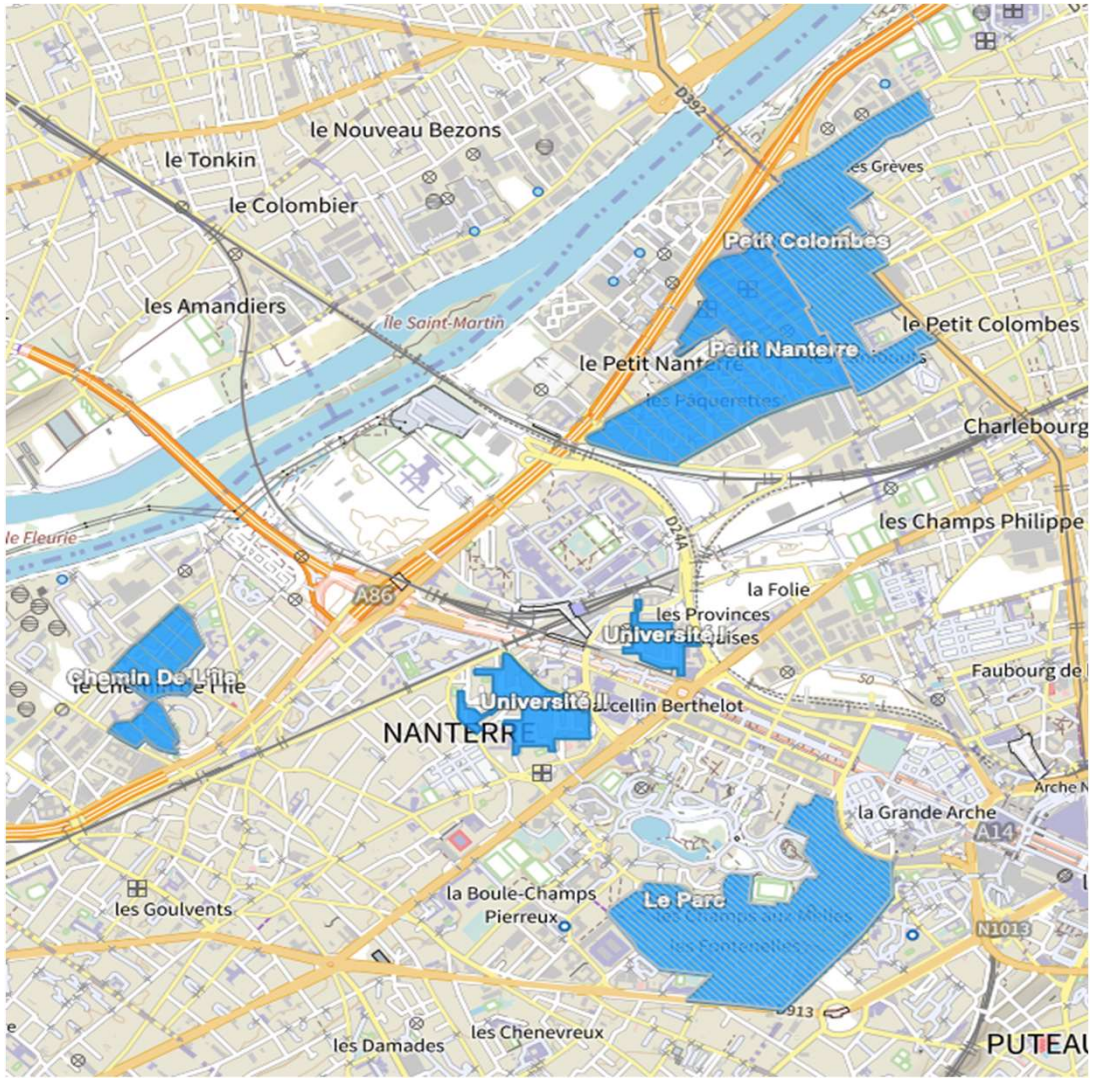

La démographie des QPV

- 4 QPV concentrent **30 % de la population de la Ville.**

- Des quartiers composés de :
  - **Un peu plus de jeunes, entre 35 et 40%** de la population selon les quartiers, contre 35% à l'échelle de la commune ;
  - Une proportion plus importante de familles monoparentales :35 à 37% des familles sur les QPV (sauf Chemin de l'ile 29%), contre 25% au niveau de la commune ;
  - **Davantage d'étrangers, entre 20 et 27%** de la population, contre 16% à l'échelle de la commune ;
  - **De ménages établis depuis 10 ans et +, 55% à 63% de la population**, contre 44% à l'échelle de la commune.

Niveau de vie et revenus

- En 2018, un taux de pauvreté compris entre 32,4% (Université II) et 38,6 % (Parc) contre 21% sur la commune et 13,8% sur l'EPCI :
  - ***En augmentation entre 2014 et 2018 sur*** *: Chemin de l'Ile, Université I et le Parc , malgré une augmentation des revenus ;*
  - *En légère baisse sur le Petit Nanterre et stable sur Université II.*

- En 2018, des revenus medians disponibles compris entre 1229 et 1299€

- **Une augmentation générale des revenus** mais moins rapide qu'au niveau communal et national.

Emploi/chômage

- Le taux de chômage *(INSEE 2018)* :
- Diminue sensiblement sur 3 quartiers entre 2016 et 2018 : Chemin de l'Ile, Petit Nanterre et Université I, mais reste à des niveaux élevés (21% ; 22,4% ; 26,1%) ;
- Augmente légèrement sur le Parc et Université II pour atteindre 25,1 et 24,6%.

- Fin 2020, sur 10 199 DE Nanterriens, 4 128 résidaient en QPV, soit 40% des DEFM de la ville.

A noter : l'amélioration de la situation de l'emploi a eu peu ou pas d'effet sur le niveau de précarité financière des habitants des QPV.

- les NEETs constituent entre 1/5 et 1/4 des jeunes des QPV.

Education

- Entre 2017 et 2020 les effectifs scolarisés en école primaire sont en légère augmentation sauf sur le quartier du Parc ;

- Le taux de scolarisation des enfants de – de 3 ans dans les QPV est plus élevé que la moyenne nationale (5,54% au chemin de l'Ile et 8,5% sur le Parc contre une moyenne nationale à 2,7%) ;

- Au collège une surreprésentation des élèves des QPV en Segpa, UP2A, ULIS : 44% des élèves de ces sections alors qu'ils ne représentent que 34% des collégiens de la commune ;

- Le lycée Joliot Curie a un taux d'accès de la seconde à la terminale de 84%. A titre de comparaison, les lycées de référence nationale en la matière atteingnent 95%, sur des territoires comparables.

Copas
Conseil en Pratiques et Analyses Sociales

PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE, RETOURS ÉVALUATIFS

Accès aux Droits

Constat général :

- Une digitalisation des services publics accélérée, difficilement accessible aux publics les plus fragiles vivant dans les QPV Nanterriens ;

- Un affaiblissement, voire le retrait de certains services publics particulièrement concernés par l'accès aux droits, le Département et la CAF ont été particulièrement pointés ;

- L'apparition de modalités d'accès aux droits de substitution portées essentiellement par le tissu associatif local, soutenu par la Ville et l'Etat dans le cadre de dispositifs spécifiques, pas forcément pérennes.

Accès aux Droits

Les effets au niveau des quartiers, pour les habitants :

- Incapacité d'utiliser les outils numériques et perte de droits
- Potentiellement des situations qui, faute de réponses et de prise en charge rapides aboutissent à des difficultés financières
- Allongement du délais de traitement des demandes,
- Poursuite d'un processus de désaffiliation, voire de défiance d'une partie des citoyens des QPV vis-à-vis des institutions

Les effets au niveau des quartiers, pour les associations et les services (ex. Mairies de quartier) :

- *Une sur-sollicitation des structures associatives de proximité :*
  - délais de RDV proposés allongés,
  - travail pédagogique d'autonomisation compliqué, tensions (liées aux délais, aux blocages…) avec les usagers,
  - Concentration des ressources sur l'accompagnement aux démarches, au détriment des démarches de DSU.

Accès aux Droits

Les effets au niveau de la Politique de la Ville :

- Typiquement une situation ou les crédits spécifiques de la Politique de la Ville viennent se substituer aux insuffisances du Droit Commun ;
- Des difficultés prises en compte par :
  - La Ville **avec le développement de permanences (CCAS, juridiques en Mairie de Quartier)** et une réflexion plus globale sur l'évolution de l'Accès aux Droits dans les QPV ;
  - L'Etat **avec le déploiement des conseillers numériques**, avec néanmoins des interrogations sur la pérennité des financements.

L'accès aux droits pèse 221 000 € dans la programmation 2022.

In fine : Au regard des volumes et des situations traitées, les actions d'Accès aux Droits semblent indispensables à la stabilisation de la situation sociale des citoyens des QPV.

Education

Constat général :

- Des carences éducatives (scolaires, non scolaires) persistant au sein des QPV, malgré des réussites indéniables.

- Des demandes importantes en matière d'accompagnement scolaire mais aussi en matière d'orientation, mise en réseau, médiation.

- Une partie des parents qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faciliter les apprentissages et/ou assurer une hygiène de vie favorable à l'épanouissement des enfants.

- Des comportements déviants dès l'enfance pouvant s'amplifier à l'adolescence (incivilités, violence, actes de délinquance…).

Education

Des changements structurels au sein de l'EN dont les effets ne sont pas encore perceptibles par tous :

- Les effets du dédoublement des classes de CP/CE1 difficiles à mesurer :
  - *Les professionnels de l'EN qui se sont exprimés, ont estimé que cela facilitait les apprentissages, le lien avec les familles et les ambiances de classe ;*
  - *Alors que les acteurs associatifs de l'accompagnement scolaire ont l'impression d'être confrontés aux mêmes difficultés qu'auparavant et ne perçoivent pas forcément la plus value de ces dispositifs.*

- La constitution de communautés éducatives reste très variable :
  - *Elles semblent prendre forme sur le quartier du Parc à la faveur de la Cité éducative, et sur le Chemin de l'Ile autour de projets concrets ;*
  - *Elle n'est pas effective sur le quartier Université et sur le Petit Nanterre, ce qui affecte le travail mené par les associations.*

Education

Des ressources efficaces pour les enfants et les jeunes…

- le PRE véritable espace d'ingénierie éducative locale, avec une individualisation des parcours restant à renforcer ;
- Des activités périscolaires qui fonctionnent et qui trouvent leurs publics (++ pour les enfants – pour les adolescents) ;
- Des ressources en matière de pratiques culturelles et d'éducation populaire plutôt riche mais diversement saisie par les habitants (++ pour les enfants – pour les adolescents) ;
- Une offre sportive considérée conséquente municipale et associative

Education

…Mais aussi des difficultés à :

- Accompagner les jeunes les plus âgés (Lycée, Université) dans leur scolarité, leur orientation, leurs recherches de stages, de contrats d'apprentissage ;
- Mobiliser le Département dans la mise en œuvre de mesures éducatives, la pédopsychiatrie (CMP / CMPP) dans la prise en charge des troubles de santé mentale ;
- Inclure les enfants handicapés dans les dispositifs éducatifs (EN, offre périscolaire…).

La parentalité, un sujet qui reste en chantier sur :

- L'animation régulière des espaces parentalité ;
- La mise en cohérence des actions (EN, Ville, associations) ;
- Le ciblage et la capacité à mobiliser les parents les plus fragiles ;
- Les questionnements récurrents sur la capacité des familles les plus en difficulté à se saisir des ressources existantes.

In fine, le système d'action mis en place sans pouvoir « normaliser » la situation des quartiers en matière de réussite de sa jeunesse permet de faciliter les réussites individuelles et de limiter le décrochage des quartiers

Cadre de vie

Constat général :

- Des quartiers qui ont été et/ou qui continuent à être concernés par des opérations de renouvellement urbains conséquentes avec des impacts positifs sur sur le logement, les espaces publics, les commerces, les équipements publics…

- Certains espaces publics en proie à un sentiment de sécurité/tranquillité plutôt dégradé lié à la fois à des actes d'incivilité (dégradations, stationnements gênants), et de délinquance (trafics de stupéfiants, délinquance routière).

Cadre de vie

Des quartiers transformés…

- Création d'espaces verts/cheminements de qualité, de nouveaux équipements en entrée de quartier et nouveaux logements…

- Une appropriation diverse des espaces : fréquentés de manière apaisée (certains espaces verts, placettes…), mais aussi une difficulté à apaiser certains lieux de « privatisation », circulation dangereuse à deux roues sur des cheminements piétons requalifiés…

…Eléments de satisfaction :

- Sur tous les quartiers l'émergence d'équipements de places devenant pour les habitants des espaces de convivialité et de vie sociale ;

- De manière générale et malgré des difficultés persistantes, des quartiers jugés mieux entretenus, plus propres (espaces extérieurs, ramassage des ordures et des encombrants…).

Cadre de vie

- **Trois points d'insatisfaction :**
  - La place des véhicules motorisés : stationnement des voitures, utilisation dangereuse des deux roues ;
  - La petite délinquance du quotidien (jeunes particulièrement visés) : occupation intimidante de l'espace public par certains groupes ;
  - Les dysfonctionnements des services du quotidien (transports en commun, ascenseurs…).

- **En matière de délinquance, des situations diversement ressenties en fonction des quartiers :**
  - Des faits préoccupants au Chemin de l'Ile ;
  - Des événements difficiles ayant marqué les esprits, et des mouvements réguliers des « points durs », notamment au Petit Nanterre ;
  - Une situation allant vers l'apaisement sur le quartier Université.

Cadre de vie

- **A noter qu'en matière de délinquance le CLSPD apporte des réponses, articulées avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, et le Contrat de Ville notamment.**

- **D'autres dispositifs PdV pourraient être améliorés et mieux cernés :**
  - *Les conventions de TFPB ont leur logique propre, alors qu'elles pourraient venir soutenir différents axes du contrat de ville ;*
  - *La GUSP reste un mode d'action perçu comme technique et difficile d'appropriation par les acteurs de proximité du DSU.*

In fine, un cadre de vie qui s'est amélioré au gré des opérations de rénovation urbaine et de l'amélioration générale de la propreté, mais demeurant soumis à des fragilités.

Emploi et développement économique

Des ressources…

- Un travail d'accompagnement s'articulant autour de la (re)mise en emploi ou en activité des habitants des QPV :
  - Principalement via les Clauses d'insertion : 357 personnes touchées en 2021 dont 176 habitent en QPV soit 4,2% des DE des QPV. Les clauses concernent essentiellement les métiers des bâtiments ;
  - Le PRIJ, sur 123 jeunes suivis, 91 sorties positives (emploi/ formation) ;
  - La proposition d'emplois d'insertion par les structures d'IAE (ESSOR, Régie de quartier).

- Un appui à l'accès à l'emploi :
  - Via les salles Ressources sur le quartier du Parc et du Petit Nanterre, le fonctionnement n'a pas permis de toucher autant de DE que prévu, les salles seront remplacées en 2023 par des permanences en lien avec les acteurs de proximité ;
  - Des actions portées par différentes associations (ESSOR, ASSOL, Régie de quartier), néanmoins le volume de DE touchés reste limité.

Emploi et développement économique

…Et des axes de travail à investir davantage

- Les DE des QPV devraient faire l'objet d'un accompagnement et d'une vigilance plus spécifiques de la part du SPE.

- Des actions inscrites dans le Contrat de Ville, à développer :
  - *L'accès à l'alternance et à la qualification des habitants des QPV;*
  - *L'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat social en particulier.*

In fine : le pilier Emploi pourrait être développé à travers la proposition d'actions structurantes (en + des clauses d'insertion et du PRIJ) permettant un véritable effet levier.

Copas
Conseil en Pratiques et Analyses Sociales

Repenser le Contrat de Ville

La réécriture du contrat de ville, une occasion de…

- (Re)définir des **ambitions et des priorités communes à différentes échelles : Ville/quartier ;**

- Se doter non plus d'une programmation mais **d'un plan d'action concerté** par priorité, mixant actions de Droit commun et actions associatives, cela ne sera possible qu'à certaines conditions :

  - *Clarifier les engagements des différents signataires sur la durée du contrat de ville, en termes de ressources (financière, humaines, techniques et logistiques…) pour être à la hauteur des ambitions et des priorités fixées ;*

  - *Créer les espaces d'émergence de ces plans d'actions à l'échelle ville et quartier mais aussi les espaces de leur mise en œuvre coordonnée et de leur évaluation collective.*

- Mieux articuler ressources et dispositifs spécifiques ou plus globaux : Contrat de ville, conventions TFPB/CUS pour les bailleurs ; Fonds verts et politiques de transitions ; Futur déploiement de France Travail… (en fonction des priorités).

Réécriture du contrat de ville et pilotage

La stratégie commune :

- Nécessité du passage d'une juxtaposition des feuilles de routes à une **feuille de route commune entre signataires** qui demandera la construction de consensus ;

- Cette feuille de route doit pouvoir donner des indications quant à la mobilisation du **Droit commun**, **en termes de crédits mais aussi de référents dédiés, de présence aux instances de coopération…**

La coordination générale assurée par la Ville :

- Une mobilisation générale des services sur les sujets Politique de la Ville, présentant de nombreux avantages, nécessitant cependant l'émergence d'une coordination globale inter-services et inter-acteurs ;

- L'intérêt d'une articulation plus forte entre les dispositifs politique de la ville (contrat de ville, PRE, GUSP, CLSPD…) et les projets sociaux de territoires (PST).

Réécriture du contrat de ville et pilotage

Des coopérations renforcées avec les acteurs associatifs, plus que des opérateurs sur Nanterre.

Cela induit :

- Une coopération plus régulière dans la construction et l'évolution du contrat de ville ;
- La sortie de la logique de réponses individuelles aux APP pour s'inscrire dans une logique de propositions de projets coordonnés, partenariaux, pluri-annuels ;
- Un travail régulier de bilan évaluatif des systèmes d'actions et de préconisations quant aux évolutions à y apporter.

Réécriture du contrat de ville et enjeux thématiques

- **Accès aux Droits**

Après plusieurs années à organiser des réponses dans l'urgence… Il serait opportun de travailler à la structuration d'un système d'actions en faveur de l'accès aux droits mobilisant à la fois les institutions et les associations de proximité actives en la matière.

- **Education**

L'enjeu sera de bâtir sur chaque QPV et de manière systématique des « communautés éducatives ouvertes » tournées vers l'action permettant une meilleure coordination des acteurs. L'engagement des acteurs de droit commun sur leurs compétences de base (Education, protection de l'enfance en danger, soutien à la parentalité…) est un préalable.

- **Emploi**

Un changement d'échelle à acter pour construire une offre de service prenant en compte de manière spécifique les habitants des QPV.